

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE  
2 FÉVRIER 2026 À 18 h 30 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE  
NOËL RICHARD**

**Sont présents les conseillers**

**Mesdames : Karine Fournier et Sabrina Chouinard**

**Messieurs : Nelson Fournier, Thierry Ratté, Sylvain Bouchard et Bermans  
Minville**

**Tous membres dudit conseil et formant quorum.**

**Assiste également à la séance, mesdames Ghislaine Bouthillette, directrice  
générale et greffière-trésorière et Martine Hubert, directrice générale  
adjointe et greffière-trésorière adjointe.**

**Il est certifié par la greffière-trésorière que l'avis de convocation et l'ordre du  
jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre  
du conseil dans les délais légaux, le tout conformément à la Loi.**

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Liste des personnes endettées envers la municipalité
3. Période de questions
4. Levée de la séance

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la  
séance ouverte à 18 h 30 et souhaite la bienvenue à tous.

**2. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ  
Résolution n° : 2026-039**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a soumis une liste des personnes  
endettées envers la municipalité en date du 2 février 2026 au montant de  
54 647,35 \$ incluant les intérêts courus, soit 27 803,82 \$ pour les taxes  
foncières et 26 843,53 \$ pour les comptes divers;

CONSIDÉRANT QUE des ententes sont intervenues pour la majorité des  
comptes inscrits sur la liste;

**En conséquence, après discussion, il est proposé par Bermans Minville et  
résolu à l'unanimité des élus présents;**

QUE le solde du matricule suivant soit effacé : 5754-66-2112;

QUE la greffière-trésorière soit autorisée à accepter les ententes soumises;

QU'aucun dossier ne soit transmis à la MRC pour vente pour non-paiement de  
taxes.

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

**4. LEVÉE DE LA SÉANCE  
Résolution n° : 2026-040**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**Il est proposé par Karine Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents;**

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance extraordinaire à 18 h 38.

---

**Noël Richard**  
Maire

---

**Ghislaine Bouthillette**  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

**Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.**